

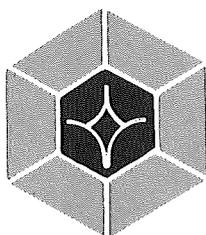
MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT
DIRECTION DE LA PROTECTION
DE LA NATURE

ISSN 0180-961 X

Travaux Scientifiques du Parc National de la Vanoise

Recueillis et publiés sous la direction de
C. PAIRAUDEAU
Directeur du Parc National

et P. OZENDA
Membre de l'Académie des Sciences
Professeur à l'Université de Grenoble



Tome XV

1986

Cahiers du Parc National de la Vanoise
135, rue du Docteur-Julliand
B.P. 705, 73007 CHAMBÉRY CEDEX (France)

RÉPARTITION ET STATUT DE PROTECTION DES AMPHIBIENS ET REPTILES DU PARC NATIONAL DE LA VANOISE ET DE SA ZONE PÉRIPHÉRIQUE

par Jean-Pierre MARTINOT (1)

Avant-propos.....	256
I. — Amphibiens.....	258
A) Urodèles.....	258
B) Anoures.....	260
II. — Reptiles.....	262
A) Lacertiliens.....	262
B) Ophidiens.....	264
Discussion et conclusion.....	267
Bibliographie.....	268

Résumé. — Le petit nombre de références bibliographiques dans le domaine de l'herpétologie a conduit l'auteur à compléter et réexaminer l'inventaire biogéographique des Amphibiens et Reptiles du massif de la Vanoise. Au total, treize espèces ont été répertoriées dont cinq Amphibiens et huit Reptiles. La répartition et le statut de protection de chacune d'elles sont considérés.

La zone centrale du Parc de la Vanoise héberge seulement cinq espèces, dont deux relativement communes : la grenouille rousse *Rana temporaria* et la vipère aspic *Vipera aspis* ; le lézard vivipare *Lacerta vivipara*, qui peut être considéré comme rare en Maurienne ; enfin le triton alpestre *Triturus alpestris* et le lézard des murailles *Podarcis muralis* présents aux confins du Parc.

Parmi les espèces de la zone périphérique, il faut signaler la découverte du crapaud calamite *Bufo calamita* dans les vallées de Maurienne et de Tarentaise ainsi que celle de la coronelle lisse *Coronella austriaca*. De même, il faut mentionner la présence de la couleuvre d'Esculape *Elaphe longissima* en Moyenne-Tarentaise.

Le faible nombre d'espèces en zone centrale est lié aux limites altitudinales du Parc et argumente en faveur de la protection de biotopes complémentaires en zone périphérique.

Mots-clés : Amphibiens, Reptiles, Parc National de la Vanoise, Répartition, Protection.

(1) Direction du Parc National de la Vanoise, BP 705, 73007 CHAMBÉRY CEDEX.

PARC NATIONAL DE LA VANOISE

Summary. — DISTRIBUTION OF THE AMPHIBIANS AND REPTILIANS OF THE VANOISE NATIONAL PARK AND OF ITS PERIPHERICAL ZONE. REGULATIONS FOR THEIR PROTECTION

The small number of bibliographical references concerning herpetology induced the author to reexamine and to complete the biogeographical inventory of the amphibians and reptilians occurring in the Vanoise massif. Thirteen species altogether could be quoted; five belong to the amphibians and eight to the reptilians. The distribution and the protection regulations for each species are considered.

The central zone of the Vanoise National Park is inhabited by only five species, two of which are rather common: the brown frog *Rana temporaria* and the asp viper *Vipera aspis*; the viviparous lizard *Lacerta vivipara*, which can be considered as rare in Maurienne; finally the alpine newt *Triturus alpestris* and the wall lizard *Podarcis muralis*, occurring on the limits of the park.

Among the species present on the peripheral zone of the park, the calamite toad *Bufo calamita* can be mentioned; specimens were discovered in Maurienne and Tarentaise valleys. Can be mentioned also the smooth snake *Coronella austriaca* and the Aesculapian snake *Elaphe longissima*, which occurs in Middle-Tarentaise.

The small number of species in the central part of the park is due to the altitudinal limits of the latter. This is a good argument to bring forth in order to introduce a protection of complementary biotopes on the peripheral zone.

Key-words: *Amphibians, Reptilians, Vanoise National Park, Distribution, Protection.*

AVANT-PROPOS

Les recherches bibliographiques conduites par M.-C. NEUBURGER sur l'ensemble du massif de la Vanoise, dans les domaines des Sciences de la Terre et de la Vie (NEUBURGER, 1982) ont permis de recenser deux publications seulement en herpétologie: l'une ancienne de THABUIS (1872) qui mentionne la présence de quatre espèces dans la vallée de la Tarentaise: *Salamandra atra*, *Triturus marmoratus*, *Elaphe longissima* et *Vipera aspis*, espèces dont nous examinerons la répartition; l'autre de CHIBON (1976) qui traite de *Rana temporaria* et signale incidemment la présence de *Triturus alpestris*.

Il faut ajouter que l'« Inventaire documentaire des espèces vivantes et disparues des Parcs nationaux français » (DELAUNAY, 1981) ne comporte aucune autre référence bibliographique sur ce sujet.

Cette quasi absence de documentation n'est d'ailleurs pas spécifique au massif de la Vanoise mais concerne les deux départements de Savoie comme le révèle l'analyse de PARENT (1981) sur l'état d'avancement de l'« Atlas préliminaire des Reptiles et Amphibiens de France » entrepris sous l'égide de la Société herpétologique de France (1978).

La présente étude se propose donc d'apporter une contribution à l'inventaire des espèces de Reptiles et d'Amphibiens du massif de la Vanoise en précisant, autant que les données le permettent, leur aire d'extension, en particulier, par référence à la zone protégée et sans exclure des espèces pouvant être considérées comme banales telles que: *Salamandra salamandra* ou *Lacerta viridis* qui étaient, jusqu'ici, non mentionnées dans la littérature.

AMPHIBIENS ET REPTILES

TABLEAU I

Tableau récapitulatif des espèces d'Amphibiens et de Reptiles du Parc National de la Vanoise et de sa zone périphérique.

	Statut de protection	TARENNAISE		MAURIENNE	
		Zone péri.	Parc s. str.	Zone péri.	Parc s. str.
AMPHIBIENS					
A) URODELES					
f. Salamandridés					
- salamandre commune	P	*	0	0	0
- salamandre noire	P	0	0	0	0
- triton alpestre	P	**	*	0	0
B) ANOURES					
f. Discoglossidés					
- crapaud accoucheur	P	0	0	0	0
f. Bufonidés					
- crapaud commun	P	*	0	*	0
- crapaud calamite	P	*	0	*	0
f. Ranidés					
- grenouille rousse	D	***	**	***	**
REPTILES					
A) LACERTILIENS					
f. Anguidés					
- orvet	P	**	0	**	0
f. Lacertidés					
- lézard des murailles	P	**	0	***	*
- lézard vert	P	*	0	**	0
- lézard vivipare	P	*	0	*	*
B) OPHIDIENS					
f. Colubridés					
- coronelle lisse	P	*	0	*	0
- couleuvre d'Esculape	P	**	0	0	0
- couleuvre à collier	P	*	0	*	0
f. Viperidés					
- vipère aspic	D	**	*	***	*

0 : espèce non signalée; * : espèce rare, localisée; ** : espèce localement bien représentée; *** : espèce abondante dans tous les milieux favorables; P : espèce protégée par arrêtés du 24 avril 1979 et du 6 mai 1980; D : espèce pouvant être capturée ou détruite en vertu des mêmes arrêtés.

Par ailleurs, nous tenterons d'apprécier, pour chacune des espèces, en fonction du statut de protection que leur confèrent les décrets d'application de la loi sur la protection de la nature, en particulier celui du 24 avril 1979, la contribution que le Parc National de la Vanoise apporte à leur sauvegarde.

Soulignons enfin que ce bilan des connaissances n'aurait pu être établi sans les observations recueillies par les agents de terrain du Parc ni surtout, le concours actif de collègues naturalistes dont, en particulier, Patrick HAFFNER, André MIQUET et Jeannette SOLLIER que j'ai plaisir à remercier ici.

I. — AMPHIBIENS

A) URODELES

Famille des Salamandridés

— *Salamandra salamandra salamandra* (L.), salamandre commune ou tachetée

PARENT (1981) souligne le manque général d'informations sur cette espèce dans le département de la Savoie où elle est pourtant présente.

En Tarentaise, SOLLIER (comm. pers.) a identifié et photographié des larves sur la commune de Saint-Marcel (700 m) en juillet 1981. Selon JALABERT, chef de secteur du Parc National de la Vanoise, la salamandre tachetée se rencontre dans cette vallée jusque sur la commune de Sainte-Foy-Tarentaise : observation faite au Grand Bois (1 400 m) en rive droite de l'Isère.

Selon HAFFNER, l'espèce est absente de Haute-Maurienne ; par contre d'après PAIRAUDEAU (comm. pers.) elle est présente vers Saint-Jean-de-Maurienne où sa limite biogéographique correspond à l'extension du hêtre qui, d'après la carte phytosociologique de BARTOLI (1966), colonise la vallée jusqu'à Saint-Michel-de-Maurienne.

En première approche, cette espèce protégée par les arrêtés du 24 avril 1979 peut être considérée comme absente de la zone périphérique du Parc en Maurienne et comme rare dans la zone périphérique en Tarentaise.

— *Salamandra atra* (Laurenti), salamandre noire

C'est l'une des quatre espèces mentionnées par THABUIS (1872). Cet auteur considérait, à l'époque, la salamandre noire comme « assez rare », et indiquait sa présence au col de la Vanoise, près d'un lac coté 2 200 m (?) et au Motet (1 830 m) en Tarentaise.

Malgré de nombreuses prospections, CHIBON (1976) n'a pu, pas plus que nous, retrouver cette espèce qui, à proximité de la limite occidentale de son aire de répartition, à fort bien pu régresser voire disparaître. Les données les plus récentes en France concernent les régions voisines de la Suisse : Jura et Haute-Savoie ; ainsi que le Queyras, PARENT (1981).

Bien que la découverte d'une population relictuelle reste possible, la salamandre noire, espèce protégée par les arrêtés du 24 avril 1979, ne peut être considérée comme présente actuellement en Vanoise ni même dans l'ensemble du département de la Savoie.

— *Triturus alpestris* (Laurenti), triton alpestre

Signalée par CHIBON (1976) à 2 200 m d'altitude, à proximité des limites de la zone centrale du Parc en Haute-Tarentaise, cette espèce a été découverte depuis à l'intérieur de la zone protégée (*Stricto sensu*) dans la haute vallée des Allues, au plateau du Fruit vers 2 000 m, par MARTINET et PERRIER, gardes moniteurs du Parc ; d'après MOULIN, elle serait également présente dans la haute vallée de Champagny, au-dessus du lac de la Glière (2 250 m). Si, en Tarentaise, dans la zone périphérique, l'espèce peut être encore considérée comme bien représentée localement, notamment à proximité du lac Noir des Belleville, dans les plans d'eau du Monal, etc., des aménagements récents liés aux stations de sport d'hiver ont entraîné la disparition de bon nombre de biotopes où le triton alpestre était relativement abondant, entre autres, en amont de Méribel-Mottaret, dans les zones humides situées en bordure du Doron des Allues.

En Haute-Maurienne, les prospections n'ont pas, jusqu'ici, permis de localiser cette espèce en amont de Modane. En Basse-Maurienne, le triton alpestre aurait été présent, selon CHAMPLONG, garde-pêche aux Chavannes, au lac du Loup de Montaimont (1 600 m) ; cependant, nos prospections de juillet 1985 n'ont pu confirmer cette donnée. La prolifération des brochets *Esox lucius* que nous avons constatée dans ce plan d'eau pourrait-elle expliquer cette disparition ?

Le triton alpestre, protégé par les arrêtés du 24 avril 1979 est donc très rare dans la zone centrale du Parc (l'un des deux sites connus à ce jour : celui de la Glière, est potentiellement menacé par un projet de retenue hydroélectrique). En Haute-Tarentaise, dans la zone périphérique, ce sont ses biotopes spécifiques qu'il conviendrait d'épargner d'autant que le triton alpestre semble être distribué en populations isolées de la même manière que dans le Parc National des Ecrins où LE PARCO, CARTON et THOUVENY (1981) ont étudié des phénomènes de néoendémisme.

— *Triturus marmoratus* (Latreille), triton marbré

Étant donné la répartition actuelle de cette espèce limitée à l'Ouest de la France comme s'accordent à le reconnaître différents ouvrages de référence : ARNOLD et BURTON (1978), Atlas préliminaire des Reptiles et Amphibiens de France (1978), PARENT (1981), on peut émettre des doutes quant à sa présence qualifiée d'abondante en Tarentaise par THABUIS (1872). Il paraît bien plus probable que cette attribution, relève d'une confusion taxonomique avec *Triturus alpestris* plutôt que d'une modification radicale de son aire de répartition.

En ce qui concerne les autres espèces de tritons, nous noterons que le triton palmé *Triturus helveticus*, non signalé dans le département de la Savoie comme le souligne l'analyse de PARENT (1981) est présent dans l'Ouest de ce département notamment sur la commune de Billième (TOURNIER, comm. pers.). Par contre, nous ne disposons, jusqu'ici, d'aucune indication concernant le triton crêté *Triturus*

cristatus, et le triton ponctué *Triturus vulgaris*, espèces à répartition généralement plus septentrionale pour lesquelles cependant SERRA-TOSIO (1978) a signalé des localités dans le département de l'Isère.

B) ANOURES

Famille des Discoglossidés

— *Alytes obstetricans* (Laurenti), crapaud accoucheur

A propos de cette espèce, présente dans toute la France, PARENT (1981) note qu'il n'existe pas de données pour le département de la Savoie. Bien que HAFFNER et nous-mêmes, ayons pratiqué des écoutes nocturnes, nous n'avons pas réussi, jusqu'ici, à découvrir l'alyte, dans le massif de la Vanoise où sa présence reste, malgré tout, probable. En l'absence de données, nous croyons utile de le signaler de la commune d'Aix-les-Bains (310 m) où depuis plusieurs années, nous avons régulièrement enregistré son chant, semblable à celui du petit duc *Otus scops*.

Jusqu'à plus ample informé, cet amphibien ajouté à la liste des espèces protégées par arrêté du 6 mai 1980 qui, dans le Sud de son aire de répartition peut se rencontrer jusqu'à 2 000 m d'altitude (ARNOLD et BURTON, 1978), ne peut être considéré comme présent en Vanoise.

Famille des Bufonidés

— *Bufo bufo* (L.), crapaud commun

La présence de ce crapaud, à très vaste aire de répartition, que l'on peut rencontrer jusqu'à 2 000 m selon DOTRENS (1963) est signalée du département de la Savoie (PARENT, 1981). Le crapaud commun est présent en Haute-Maurienne, en particulier, sur la commune du Bourget d'après HAFFNER. Nous l'avons observé, en Basse-Maurienne, au lac du Loup de Montaimont (1 600 m) en juillet 1985.

En ce qui concerne la vallée de la Tarentaise, MIQUET a observé plusieurs adultes dans les marais de Bourg-Saint-Maurice (820 m) ainsi que trois sujets au dessus d'Aigueblanche à 1 960 m d'altitude.

Cette espèce, protégée par les arrêtés du 24 avril 1979, peut être considérée, pour l'instant, comme rare dans la zone périphérique du Parc National de la Vanoise tant en Maurienne qu'en Tarentaise.

— *Bufo calamita* (Laurenti), crapaud calamite ou crapaud des Jons

C'est à HAFFNER que nous devons les premières observations de cette espèce en deux stations de Haute-Maurienne, alors qu'elle était, jusqu'ici, considérée comme absente du département de la Savoie (PARENT, 1981).

La première station a été découverte le 27 juillet 1981 en aval de Termignon, dans un ancien méandre de l'Arc (1 300 m). Plusieurs juvéniles de crapaud

calamite ont pu être capturés sur une plage sableuse à proximité d'un petit plan d'eau envahi par les roseaux.

La seconde station découverte par HAFFNER se situe à proximité de Bessans (1 680 m) près de mares dépourvues de macrophytes aquatiques mais dont les berges sont abondamment colonisées par la végétation ; un adulte de *Bufo calamita* a pu être capturé le 5 août 1981 et d'autres individus ont été entendus ce même jour. Outre l'intérêt même de ces observations, le second site semble particulièrement élevé puisque DOTRENS (1963) considère l'altitude de 1 200 m comme une limite supérieure dans les Alpes. Il est vrai toutefois que selon FRETEY (1975) le crapaud calamite atteint 2 600 m dans les Pyrénées.

En ce qui concerne la vallée de la Tarentaise, la seule station de *Bufo calamita* qui nous ait été signalée jusqu'ici, concerne le marais de Bourg-Saint-Maurice où en 1984 MIQUET a observé une vingtaine de sujets, dont certains vocalisaient.

Bien que d'autres localités, dans les hautes vallées de l'Arc et de l'Isère, puissent convenir à cet amphibien, qui rappelons le, affectionne les lieux sablonneux (ARNOLD et BURTON, 1978), il faut considérer cette espèce protégée par les arrêtés du 24 avril 1979, comme rare en zone périphérique du Parc National de la Vanoise, ce qui devrait constituer un argument en faveur du maintien en l'état de ses biotopes.

Famille des Ranidés

— *Rana temporaria* (L.), grenouille rousse

Le seul représentant de cette famille que nous ayons réussi à identifier, jusqu'ici, dans les zones centrale et périphérique du Parc est la grenouille rousse.

Outre le fait que cette grenouille est présente dans la plupart des milieux favorables de la zone périphérique tant en Maurienne qu'en Tarentaise, nous n'avons guère de compléments à apporter aux observations très détaillées rapportées par CHIBON (1976).

A notre avis, il est regrettable que la grenouille rousse *Rana temporaria* classée, par les arrêtés du 24 avril 1979, parmi les espèces protégées, ait été depuis (arrêté du 6 mai 1980) retirée de cette liste pour pouvoir être capturée au même titre que la grenouille verte *R. esculenta*. En effet, devant les problèmes d'identification très délicats que posent les Ranidés, on est en droit de s'interroger sur la validité de la protection, au plan national, d'espèces aussi semblables que *R. arvalis* et *R. temporaria* d'une part et *R. esculenta* et *R. ridibunda* d'autre part (BERGER, 1966).

Par ailleurs, attendu que légalement les grenouilles sont assimilées à des poissons, et que la pêche peut continuer à s'exercer dans le cadre des règlements antérieurs à la création du Parc de la Vanoise, il conviendrait de prendre des dispositions particulières à l'égard de cette espèce pour qu'elle puisse bénéficier d'une protection efficace (NEVEU et REGNIER, 1985).

Nota : Selon nos informations en ce qui concerne la répartition de la grenouille verte *Rana esculenta* ou de la grenouille rieuse *R. ridibunda* la station la plus proche de la zone périphérique du Parc est située en Maurienne au lac

artificiel (ancienne gravière) de Saint-Etienne de Cuines (observation en juillet 1985). D'après CHAMPLONG, dans ce même plan d'eau serait présente également la rainette verte *Hyla arborea*, mais cette mention n'a pu, pour l'instant, être confirmée ; pour cette rainette la station la plus orientale en Savoie demeure donc celle découverte par MAGRANER le long de l'Isère entre Montmélian et le Pont Royal.

II. — REPTILES

A) LACERTILIENS

Famille des Anguidés

— *Anguis fragilis* (L.), orvet

Pour ce lézard à très vaste répartition européenne, PARENT (1981) note l'absence de références pour le département de la Savoie. En réalité, les observations de ce reptile ne sont pas exceptionnelles dans ce territoire et l'on peut le considérer comme présent dans la plupart des communes de la zone périphérique du Parc National de la Vanoise.

Un exemplaire, trouvé mort le 21 mai 1978 à Saint-Marcel, nous a été remis par SOLLIER. En Tarentaise également l'orvet a été observé à Champagny-le-Bas (1 100 m) par A. RUFFIER DES AIMES (comm. pers.). L'orvet a été également signalé de la vallée des Allues au Mottaret, à Pralognan, à Peisey et jusqu'à Sainte-Foy-Tarentaise où MIQUET l'a repéré récemment, en versant sud à l'altitude exceptionnelle de 2 200 m.

En Maurienne, selon HAFFNER, l'espèce serait relativement abondante sur la commune de Villarodin Bourget et PAIRAUDEAU nous a communiqué une photographie d'un spécimen observé aux environs de Bramans.

Bien que l'orvet puisse, comme il a été mentionné ci-dessus, se rencontrer jusqu'à plus de 2 000 m aucune indication ne nous permet, jusqu'ici, de considérer cette espèce, protégée par les arrêtés du 24 avril 1979, comme faisant partie de la faune du Parc *stricto sensu*.

En zone périphérique, ce n'est vraisemblablement pas une espèce rare ; cependant des confusions conduisent encore certains à le détruire, comme en témoigne le spécimen recueilli sur la commune de Saint-Marcel.

Famille des Lacertidés

— *Podarcis muralis* (Laurenti), lézard des murailles.

Selon les rédacteurs de l'« Atlas préliminaire des Reptiles et Amphibiens de France » (1978) le lézard des murailles est « certainement le Reptile le plus abondant et le plus commun en France mais encore bien mal étudié ». En effet,

pour la Savoie on ne relève qu'une seule mention pour la carte à 1/50 000 de Saint-Jean-de-Maurienne, et la remarque précédente s'applique aux deux vallées du Parc de la Vanoise qui constituent la zone périphérique.

En Tarentaise, on peut observer ce lézard jusqu'à l'altitude de Pralognan comme en témoignent de jeunes spécimens capturés par EYVRARD au rocher de la Lauze (altitude 1 420 m). Selon MIQUET l'espèce remonterait la vallée de l'Isère au moins jusqu'à Bourg-Saint-Maurice.

En Maurienne, le lézard des murailles est fréquent sur les versants bien exposés des communes de Saint-André, Modane, le Bourget, Bramans, Sollière ; HAFFNER (comm. pers.)

En résumé, cette espèce, protégée par les arrêtés du 24 avril 1979, peut être considérée actuellement comme relativement commune en zone périphérique du Parc, absente de la zone centrale en Tarentaise et exceptionnelle dans cette même zone en Maurienne.

— *Lacerta viridis* (Laurenti), lézard vert

Mentionné sur la carte à 1/50 000 de Saint-Jean-de-Maurienne dans l'« Atlas préliminaire des Reptiles et Amphibiens de France » (1978) le lézard vert doit être également répertorié sur la carte de Moûtiers puisque nous l'avons observé sur le territoire de la commune de Saint-Jean-de-Belleville (1 200 m) ainsi que sur celui de Peisey-Nancroix (1 100 m) en versant est.

En Maurienne, d'après HAFFNER, ce lézard serait commun en versant exposé au sud de la vallée de l'Arc jusqu'à une altitude de 1 500 m ce qui correspondrait, sous cette latitude, à sa limite supérieure de répartition. Selon les observations de FILLIOL, garde moniteur du Parc, l'espèce remonterait jusqu'à Lanslevillard.

Le lézard vert, espèce protégée par les arrêtés du 24 avril 1979, peut donc être considéré comme absent de la zone centrale du Parc, rare en zone périphérique de Tarentaise et relativement abondant dans cette même zone en Basse-Maurienne.

— *Lacerta vivipara* (Jacquin), lézard vivipare

Pour le département de la Savoie l'« Atlas préliminaire des Reptiles et Amphibiens de France » (1978), ne comporte qu'une mention pour la carte à 1/50 000 d'Albertville.

En versant Tarentaise du massif de la Vanoise, la preuve de la présence de cette espèce a été apportée par MIQUET qui, en août 1985, a pu capturer et identifier un sujet sur la commune de Sainte-Foy-Tarentaise, à 2 000 m d'altitude dans le vallon de Mercuel.

En Maurienne, les captures effectuées par HAFFNER au cours des mois de juillet et août 1981, sur les communes de Modane et du Bourget entre 1 900 et 2 350 m d'altitude permettent d'affirmer que le lézard vivipare est présent tant en zone périphérique du Parc qu'en zone centrale. A noter que BALMOT, en 1976, a recueilli un spécimen à 2 050 m d'altitude, sous la pointe de la Met dans le secteur de Bonneval-sur-Arc.

Cette espèce protégée, à très vaste répartition européenne, est donc présente dans le Parc National de la Vanoise où il faut néanmoins la considérer comme rare.

B) OPHIDIENS

Famille des Colubridés

— *Coronella austriaca* (Laurenti), coronelle lisse

Bien que considérée comme présente dans toute la France, on ne disposait, jusqu'ici, d'aucune donnée attestant la présence de la coronelle lisse dans le département de la Savoie (PARENT, 1981).

En mai 1983, deux exemplaires de cette espèce, provenant de la région de Moûtiers en Tarentaise, ont été identifiés par SOLLIER : l'un trouvé mort en dessous de Feissons-sur-Salins au lieu dit « Les Frasses » (650 m d'altitude), le second à Fontaine-le-Puits (1 000 m environ), dans les deux cas en exposition sud.

Plus récemment, en 1984, MIQUET a observé un spécimen au-dessus de Villaroger, à 1 950 m, en exposition nord, dans une rhodoraie à genévriers.

En Maurienne, c'est à DALIX, garde moniteur du Parc, que nous devons la confirmation de la présence de cette espèce : un spécimen recueilli mort au Pont du Villard (1 520 m) au-dessus de Termignon, au mois de septembre 1984.

Compte tenu de ces observations cette coronelle, protégée par les arrêtés du 24 avril 1979, au même titre que les autres Colubridés, ne peut être considérée comme présente dans la zone centrale du Parc.

En zone périphérique de Tarentaise et plus encore en Maurienne, la rareté des observations nous incite à la considérer comme localisée.

A noter que FRETEY in « Livre rouge des espèces menacées en France » (1983) considère que « les couleuvres du genre *Coronella* sont durement éprouvées par la suppression des haies par arrachage ou pulvérisation des désherbants ; ces pratiques de plus en plus répandues détruisent non seulement le refuge végétal, mais aussi toutes les proies de ces reptiles ». La région étudiée n'échappe sans doute pas à cette considération.

— *Elaphe longissima* (Laurenti), couleuvre d'Esculape

C'est l'une des espèces mentionnées par THABUIS (1872) à propos de laquelle il notait : « Cette couleuvre est la plus grande de Savoie. Il n'est pas rare de trouver des sujets de 1,50 m de longueur, surtout en Tarentaise... Il est très rare de rencontrer dans les mêmes localités la couleuvre d'Esculape et la verte et jaune ».

En 1977, nous avons effectivement retrouvé cette espèce sur le territoire de la commune de Saint-Bon-Tarentaise (1 320 m) puis sur celui des Allues (860 m).

En 1982 et 1983, SOLLIER nous a confié pour détermination deux spécimens de cette espèce provenant de la commune de Saint-Marcel et ayant respectivement 130 et 148 cm de longueur. Ces sujets possédaient chacun 21 rangées d'écailles

dorsales dénombrées au milieu du corps ce qui, d'après ARNOLD et BURTON (1978), s'observe rarement.

Une autre observation faite en 1983 par MIQUET à Brides-les-Bains concerne également cette région.

La plupart des auteurs dont DOTRENS (1963), FRETEY (1975) et NAULLEAU in « Atlas préliminaire des Reptiles et Amphibiens de France » (1978) s'accordent pour reconnaître que l'aire de répartition de la couleuvre d'Esculape est très morcelée. Réalité biogéographique ou manque de données, nous ne connaissons pas présentement d'autres localités de la zone périphérique, y compris en Maurienne, où la présence de cette espèce ait été signalée.

En l'absence d'indications concernant le département de la Savoie (PARENT, 1981), nous croyons utile de mentionner ce reptile du bassin chambérien : à Challes-les-Eaux en 1982, Saint-Alban-en-Laysse en 1983, DELMAS (comm. pers.).

En définitive, cette espèce protégée par les arrêtés du 24 avril 1979, encore détruite comme en témoignent certains spécimens examinés, ne peut être considérée comme présente dans le Parc *stricto sensu*.

En zone périphérique, dans le secteur de la Tarentaise où elle a été signalée, elle ne semble pas rare.

— *Coluber viridiflavus* (Lacépède), couleuvre verte et jaune

La présence de la couleuvre verte et jaune sur le territoire de la commune de Landry, en Moyenne-Tarentaise, nous a été rapportée toutefois sans preuve formelle. Sachant que la couleuvre d'Esculape est présente dans cette vallée nous préférons rester réservés quant à l'existence de *C. viridiflavus* dans ce secteur.

Par contre, en Maurienne, la couleuvre verte et jaune a été repérée à deux reprises en juillet 1983 par GRILLET (comm. pers.) sur le territoire de la commune de St-Julien Mont-Denis, soit à quelques kilomètres de distance de la zone périphérique.

En l'état de nos connaissances cette espèce ne peut être considérée comme faisant partie de la faune du Parc.

— *Natrix natrix* (L.), couleuvre à collier

Signalée jusqu'ici, en Savoie, sur la seule carte à 1/50 000 de Chambéry (PARENT, 1981), la couleuvre à collier, reptile à très vaste répartition européenne, est présente dans les vallées de Maurienne et de Tarentaise.

La preuve de son implantation en Tarentaise nous a été fournie tout d'abord par SOLLIER qui nous a transmis en 1978 un jeune spécimen (49 cm) en provenance de Pomblière (altitude 510 m).

Au printemps de l'année 1983, la présence de l'espèce a été notée par TOURNIER (comm. pers.) dans un marais à proximité de Aime (altitude environ 650 m).

En Maurienne, c'est à HAFNER que nous devons l'attestation de sa présence sous forme d'une mue récoltée en juillet 1981, en aval de Termignon (1 300 m).

En l'état de nos connaissances la couleuvre à collier, espèce protégée par les arrêtés du 24 avril 1979, peut être considérée comme rare en Maurienne dans la

zone périphérique du Parc, par contre, en Tarentaise, sa présence en amont de Aime, bien que probable, reste à confirmer.

Nota. — Dans les mêmes biotopes humides, les prospections effectuées n'ont pu déceler la présence de la couleuvre vipérine *Natrix maura* (L.), espèce non signalée de Savoie dans l'« Atlas préliminaire des Reptiles et Amphibiens de France » (1978) comme le souligne PARENT (1981). Nous avons trouvé par ailleurs, et régulièrement, cette couleuvre en abondance sur les rives du lac du Bourget.

Famille des Vipéridés

— *Vipera aspis* (L.), vipère aspic

Signalée par THABUIS (1872), cette espèce reste commune en Savoie, non seulement parce que tout Reptile entr'aperçu est ainsi identifié mais parce qu'elle est effectivement présente un peu partout dans ce département (Epine, Mont du Chat, Bauges, Beaufortin, Belledonne, Maurienne, Tarentaise...). Il semble toutefois que les densités, du moins à ce que l'on peut en juger, sans pratiquer d'échantillonnage véritable, soient extrêmement variables d'un secteur à un autre ; le facteur exposition d'un versant est corrélé à ce phénomène puisque en Vanoise, 90 % des observations effectuées par les agents du Parc se rapportent à des situations en exposition sud.

La vipère aspic peut être considérée comme abondante en zone périphérique du Parc en Maurienne sur toute la rive droite de l'Arc de Bonneval à Modane. Dans cette vallée, dans le Parc proprement dit, les observations sont fréquentes jusque vers 2 400 m comme en font foi les sujets capturés par BALMOT à la Feiche (2 400 m) et à la Carra (2 300 m).

En Tarentaise, cette espèce pénètre largement dans le Parc *strico sensu* ; nous l'avons repérée sous le col des Thurges, vers 2 650 m d'altitude. Les individus mélaniques existent également, nous en avons observés dans la vallée des Allues aux chalets du Mottaret (altitude 1 820 m).

Sur le plan légal, cette espèce ne jouit pas du même statut que les autres Ophidiens puisque les arrêtés du 24 avril 1979 autorisent sa destruction.

La zone centrale du Parc offrirait donc une protection à ce reptile, mais nous croyons cependant savoir que beaucoup d'« usagers » ne respectent pas la réglementation ce qui représente, loin des habitations, un acte de destruction sans fondement si l'on s'en réfère au nombre de morsures dûment constatées.

Tous les sujets (plus d'une trentaine) que nous avons examinés attentivement, étaient à attribuer à l'espèce *aspis* possédant deux rangées d'écailles entre l'œil et les plaques labiales ainsi qu'un museau retroussé.

A notre connaissance, aucune citation de la vipère péliade dans le département de la Savoie n'a pu être confirmée par une capture ; *Vipera berus* (L.) reste donc à rechercher bien que SAINT-GIRONS (1975) ait montré que les deux vipères sont largement « concurrentes » mais dans une tout autre région.

DISCUSSION ET CONCLUSION

Le présent travail a permis de recenser, dans le Parc National de la Vanoise et sa zone périphérique, treize espèces d'Amphibiens et de Reptiles soit : cinq espèces d'Amphibiens dont deux Urodèles et trois Anoures et huit espèces de Reptiles dont quatre Lacertiliens et quatre Ophidiens (cf. tabl. I). Dans le Parc proprement dit, le nombre d'espèces se réduit à cinq soit deux Amphibiens et trois Reptiles.

Dans l'état actuel de nos connaissances, quelques différences semblent se dégager dans la composition de la faune des deux versants du Parc. En effet, si le nombre total d'espèces dans chacune des vallées n'est pas fondamentalement différent (treize en Tarentaise contre dix en Maurienne), la distribution au sein des familles paraît offrir quelques contrastes. Ainsi, on notera l'absence, jusqu'ici, de la salamandre commune et surtout du triton alpestre en Maurienne (pour la dernière espèce, cette assertion demande à être confirmée).

Les Anoures, par contre, ne paraissent pas répartis bien différemment entre les deux vallées, mais on soulignera à nouveau l'originalité de la présence du crapaud calamite dans les deux secteurs et plus particulièrement en Maurienne où il a été rencontré jusqu'à des altitudes proches de 1 700 m.

En ce qui concerne les Reptiles, il semble que, plus que la distribution des espèces, ce soit la densité en individus qui distingue les deux vallées, en particulier une meilleure représentation en versant adret. On notera toutefois que, jusqu'ici, la couleuvre d'Esculape n'a pas été mentionnée de Maurienne. Là encore, des prospections complémentaires s'imposent.

Outre cet aspect, le présent inventaire apporte une contribution à l'« Atlas préliminaire des Amphibiens et Reptiles de France » puisqu'il rapporte la présence de neuf espèces jusqu'ici non citées dans le département de la Savoie (PARENT, 1981). A savoir : la salamandre commune, le triton palmé, le crapaud accoucheur, le crapaud calamite, la rainette verte, l'orvet, la coronelle lisse, la couleuvre d'Esculape et la couleuvre vipérine.

Dans ce contexte il faut noter que, par rapport à l'ensemble de la faune herpétologique répertoriée dans le département de la Savoie, les espèces d'Amphibiens et de Reptiles présents en Vanoise en constituent un peu plus des deux tiers.

Pour les espèces non mentionnées dans notre inventaire et présentes dans le département la plupart ont des exigences écologiques qui les cantonnent à plus faible altitude en une répartition géographique plus atlantique. C'est le cas du triton palmé *Triturus helveticus* (Razoumowsky), du crapaud accoucheur *Alytes obstetricans* (Laurenti), du pélodyte ponctué *Pelodytes punctatus* (Daudin), de la rainette verte *Hyla arborea* (L.), de la couleuvre verte et jaune *Coluber viridiflavus* (Lacépède), de la couleuvre vipérine *Natrix maura* (L.)

En ce qui concerne le statut de protection de ces espèces, onze parmi les treize recensées en Vanoise au sens large jouissent, par les arrêtés du 24 avril 1979 et du 6 mai 1980, d'une protection en principe totale. (cf. tabl. I). Cependant comme nous l'avons signalé, outre la destruction directe, encore observée, de certains

Reptiles : orvet, couleuvre d'Esculape, couleuvre à collier, coronelle lisse... les milieux qui les abritent sont parmi les plus agressés : suppression de haies, remblaiement de marais et de pièces d'eau, captage de cours d'eau, épandage de désherbants et d'insecticides...

La zone centrale du Parc National de la Vanoise abrite, parmi les cinq espèces signalées, deux espèces qui, à la suite des arrêts mentionnés, peuvent être capturées (grenouille rousse) ou détruites (vipère aspic). En principe donc, le décret de classement du Parc devrait leur apporter une protection. Dans la pratique, nous avons vu que la sauvegarde de la grenouille rousse nécessitait la prise d'une disposition juridique complémentaire du fait qu'elle pouvait être assimilée à un « poisson ». Quant à la vipère aspic, c'est sans doute l'espèce sur laquelle s'exercent le plus « d'infractions » à la réglementation !

En conclusion, indépendamment de cet aspect réglementaire, le nombre d'espèces d'Amphibiens et de Reptiles représentées dans le Parc (*stricto sensu*) : cinq (dont deux présentes de façon marginale : triton alpestre, et lézard des murailles), par rapport à celui de la zone périphérique (treize) ou encore à celui du département de la Savoie (environ une vingtaine) souligne bien le caractère artificiel des limites de la zone protégée. Notre propos sera donc en conclusion de réaffirmer qu'il est indispensable, en sus de la zone centrale, de sauvegarder des biotopes limitrophes, complémentaires (zones boisées, humides, etc.) afin de couvrir l'ensemble des milieux et de protéger la totalité des espèces de Vanoise.

BIBLIOGRAPHIE

- ANGEL (F.), 1946. — Reptiles et Amphibiens. *Faune de France*, Lechevalier, Paris, 204 p.
- ARNOLD (E.N.), BURTON (J.A.), 1978. — *Tous les Reptiles et Amphibiens d'Europe en couleurs*. Elsevier, 271 p.
- BALLASINA (D.), 1984. — *Guide des Amphibiens d'Europe dans leur milieu naturel*. Duculot. Paris, 139 p.
- BARTOLI (Ch.), 1966. — Études écologiques sur les associations forestières de la Haute-Maurienne. *Ann. Sci. forest.*, XXIII, 3, 433-751.
- BERGER (L.), 1966. — Biometrical studies on the population of green frogs from the environs of Poznan. *Annls zool. Warz.*, XXIII, n° 11, 303-324.
- CHIBON (P.), 1976. — Les Amphibiens dans le Parc National de la Vanoise. *Trav. sci. Parc nation. Vanoise*, VII, 149-155.
- DELAUNAY (G.), 1981. — Inventaire documentaire des espèces vivantes et disparues des Parcs nationaux français. Rapport du Ministère de l'Environnement.
- DOTTRENS (E.), 1963. — *Batraciens et Reptiles d'Europe*. Delachaux et Niestlé Neuchatel (Suisse), 261 p.
- FRETEY (J.), 1975. — *Guide des Batraciens et des Reptiles de France*. Paris, 238 p.
- GUYETANT (R.), 1975. — Les Amphibiens de France. *Rev. fr. d'Aquariologie - Herpétologie*, 30 p.
- LE PARCO (Y.), CARTON (Y.), THOUVENY (Y.), 1981. — Recherches préliminaires sur la dynamique et la génétique des populations de *Triturus alpestris* Laurenti, dans le Parc National des Ecrins. *Trav. sci. Parc nation. Ecrins*, I, 177-206

- MATZ (G.), WEBER (D.), 1983. — *Guide des Amphibiens et Reptiles d'Europe*. Delachaux et Niestlé, Neuchâtel (Suisse), 292 p.
- NEUBURGER (M.C.), 1982. — Recueil et traitement d'une documentation scientifique sur le Pays de Vanoise en tant que cellule représentative du système alpin. *Trav. sci. Parc nation. Vanoise*, XII, 146 p.
- NEVEU (A.), REGNIER (V.), 1985. — Une ressource halieutique mal connue : les grenouilles. Les problèmes liés à une véritable gestion des stocks. *Bull. Fr. Pêche Piscic.*, 297, 35-45.
- PARENT (G.H.), 1981. — Matériaux pour une herpétofaune de l'Europe occidentale. Contribution à la révision chorologique de l'herpétofaune de la France et du Bénélux. *Bull. mens. Soc. linnéenne Lyon*, 3, 86-111.
- SAINT GIRONS (H.), 1975. — Coexistence de *Vipera aspis* et de *Vipera berus* en Loire-Atlantique : un problème de compétition interspécifique. *La Terre et la Vie*, XXIX, 4, 590-613.
- SECRETARIAT DE LA FAUNE ET DE LA FLORE, 1983. — Livre rouge des espèces menacées en France - I : Vertébrés. Muséum National d'Histoire Naturelle. Paris, 236 p.
- SOCIETE HERPETOLOGIQUE DE FRANCE, 1978. — Atlas préliminaire des Reptiles et Amphibiens de France. Montpellier, 137 p.
- SERRA—TOSIO (B.), 1978. — Une station méridionale du Triton ponctué (*Triturus vulgaris*). *Trav. Lab. Hydrobiol.*, LXIX-LXX, Grenoble, 107-109.
- THABUIS (J.), 1872. — Catalogue des Reptiles des environs d'Annecy. *Revue Savoisiennne*, 12ème année, 80-81 et 87-89.
- THORN (R.), 1968. — *Les Salamandres d'Europe*. Lechevalier. Paris, 376 p.

(Reçu pour publication, décembre 1985)